

PRIME CHAUFFAGE BOIS

ARVE & SALEVE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pourquoi ?

PAGE A CONSERVER

Arve & Salève Communauté de communes est concerné depuis quelques années par une pollution atmosphérique, notamment des poussières appelées particules fines (PM 10). Le chauffage individuel au bois est un émetteur majeur de particules fines sur le territoire. En 2019, Arve & Salève lance sa Prime Chauffage Bois pour favoriser le renouvellement des appareils de chauffage au bois du territoire et ainsi diminuer les émissions de particules fines pour améliorer l'état de la qualité de l'air.

De quoi s'agit-il ?

La Prime Chauffage Bois vise à aider financièrement les particuliers à changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou foyers fermés antérieurs à 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Le montant de la **PRIME CHAUFFAGE BOIS** est de **1000 euros*** ! Une prime bonifiée de 1000 euros supplémentaires, soit 2000 euros* au total, est octroyée sur justificatif aux personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH (voir page 2). Il s'agit de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la santé des habitants du territoire et en leur permettant de réaliser des économies d'énergie !

* Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant du matériel et de la pose TTC.

D'autres aides financières à la rénovation énergétique sont cumulables (MaPrimeRénov', CITE, Eco-prêt à taux zéro, CEE), **pensez à faire les demandes avant d'effectuer les travaux !** Pour plus d'information rendez-vous sur www.HSRE.fr (Service public d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) ou contactez gratuitement les conseillers rénovation au **04 56 19 19 19**.

Rénovez avant de chauffer ! Il est important de lancer les travaux éventuels de rénovation énergétique de son logement avant de changer son ancien appareil de chauffage au bois pour bien le dimensionner.

Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide de 1 000€ ?

- Vous êtes un particulier
- Vous habitez l'une des 8 communes du **territoire d'Arve & Salève** (voir carte ci-contre)
- Votre logement est une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans
- Vous utilisez un **appareil de chauffage au bois antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière) ou une **cheminée ouverte**
- Votre nouveau matériel dispose du **label Flamme verte au moins 7 étoiles** ou est inscrit sur la liste des appareils **équivalents** de l'ADEME. *Les appareils non présents sur les listes ne seront pas acceptés.*
- L'installation du nouvel appareil sera réalisée par un **professionnel qualifié** signataire de la charte d'engagement des Fonds Air.
- L'ancien appareil devra être déposé à la **déchetterie de Reignier-Esery**. Un certificat de dépôt en déchetterie (formulaire envoyé par courrier) de l'ancien appareil, signé par le gardien de la déchetterie, sera demandé.

Attention : Le dossier de demande d'aide doit être déposé et validé avant la réalisation des travaux

PRIME CHAUFFAGE BOIS

ARVE & SALEVE COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAGE A CONSERVER

Un contrôle pourra être réalisé à votre domicile, avant validation du dossier de demande d'aide, pour vérifier le respect des critères du dispositif (notamment la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois, en état de fonctionnement dans le logement).

Territoire d'Arve & Salève Communauté de communes :

LES 8 COMMUNES



Quelles sont les conditions pour obtenir la prime bonifiée de 2 000€ ?

Une prime bonifiée de 1 000 euros supplémentaires, soit 2 000 euros (enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant du matériel et de la pose TTC) au total, est octroyée sur justificatif aux personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH.

- Vous respectez les conditions pour obtenir l'aide de 1 000€ ;
- Vos ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH du tableau ci-contre.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources modestes (€)
1	25 714
2	37 739
3	45 326
4	52 925
5	60 546
Par personne supplémentaire	+ 7 613

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts

PRIME CHAUFFAGE BOIS

ARVE & SALEVE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Quelle est la marche à suivre ?

PAGE A CONSERVER

ATTENTION LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ ET VALIDÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

AVANT LES TRAVAUX

- Contactez des professionnels qualifiés** signataires de la charte des Fonds Air.
Établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions.
Liste des professionnels signataires et liste des appareils de chauffage au bois éligibles à consulter sur www.arve-saleve.fr/aucoeur-dun-avenir-plus-vert/qualite-de-l-air/prime-chauffage-bois
- Envoyez le dossier de demande d'aide au SM3A** (adresse ci-dessous).
Le présent dossier doit être accompagné des documents suivants :
 - Un justificatif de résidence principale : copies de la première et dernière page de la dernière taxe d'habitation.
Cas particuliers : Si vous êtes propriétaire bailleur, joindre la taxe d'habitation du locataire ; Si vous êtes un nouvel arrivant, faire parvenir une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse).
 - Une **photo de votre appareil** de chauffage actuel (plan large) ;
 - Une copie de l'**avis d'imposition** avec le Revenu Fiscal de référence, uniquement pour les personnes éligibles aux aides de l'ANAH et à la prime bonifiée de 2 000€.

Un contrôle avant acceptation du dossier pourra avoir lieu au domicile pour vérifier le bon respect des critères. En cas de non-respect, le dossier sera refusé et l'entreprise en charge des dossiers sanctionnée.
- Attendez la réception du courrier vous notifiant l'avis favorable** donné à votre dossier pour **lancer les travaux**.
Si l'avis est **favorable** le courrier sera accompagné de deux formulaires à conserver pour la suite de la procédure : la demande de versement et le certificat de dépôt en déchetterie. Dès réception du courrier vous pouvez lancer les travaux et déposer l'ancien appareil en déchetterie (Certificat de dépôt en déchetterie à faire tamponner par le gardien).

APRES LES TRAVAUX

- A l'issue des travaux et après paiement de la facture, transmettez au SM3A votre dossier de demande de versement de la prime (documents reçus avec le courrier d'avis favorable, voir point 3.). A réception de ce dossier complet, prévoir un délai maximum de 3 mois pour le versement effectif sur votre compte bancaire.

Contacts et adresses :

Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A, en charge de l'instruction des dossiers :



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents
Prime Chauffage Bois
300, chemin des prés Moulin
74 800 Saint-Pierre en Faucigny

Pour plus de renseignements : prime-chauffage-bois@sm3a.com - 04 50 07 13 94

Données relatives au demandeur

A remplir par le demandeur

NOM, Prénom : _____

Adresse N° : _____ Voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Adresse mail : _____

Pour les propriétaires bailleurs, nom de l'occupant : _____

Adresse N° : _____ Voie : _____

du Code postal : _____ Ville : _____

logement Tél. : _____ Adresse mail : _____

- Je demande la prime bonifiée de 1000€ supplémentaires : mes ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH du tableau en page 1 → je transmets mon avis d'imposition indiquant mon revenu fiscal de référence.

Nombre de personnes composant votre ménage : _____ (renseignement obligatoire)

Devis

A remplir par l'entreprise

NOM de l'entreprise : _____ Nom du signataire : _____

Qualification : _____ N° de qualification : _____

Adresse e-mail : _____ N° RM, RCS ou SIREN : _____

Date (même approximative) prévue d'installation du nouvel appareil : _____ / _____ / _____

	DEVIS (Montants Hors Taxe)
Type d'appareil à remplacer (insert, poêle, foyer ouvert, ...) : _____ Coût du démontage et évacuation : →
Type d'appareil neuf (insert, poêle, ...) : _____ Marque : _____ Modèle : _____ Émissions de poussières : _____ mg/Nm ³ Puissance nominale : _____ kW Rendement : _____ % Taux de CO : _____ % Label Flamme Verte au moins 7 * : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Equivalent ADEME Coût : →
Fournitures et équipements ¹ : (ex : grilles, hotte, dallage, ...) Coût : →
Tubage : Coût : →
Main d'œuvre : Tarif horaire : Temps passé : Total : →
TOTAL HT en Euros :
Taux de TVA en % :
TOTAL TTC en Euros :

¹ Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Signatures au verso

Dossier de demande d'aide – Prime Chauffage Bois Arve&Salève
Fiche 2 Déclaration sur l'honneur
A remplir par le demandeur ET l'entreprise

Je soussigné(e) (**bénéficiaire, cf. points 1 à 8**), Nom :, Prénom :

Je soussigné(e) (**entreprise, cf. points 1 à 4**), Nom :, Prénom :

Entreprise/ société :

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002, installé dans le logement et en état de marche**,
2. Certifie sur l'honneur avoir réalisé le **dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme** en vigueur (EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque).
3. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
4. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil** dans la **déchetterie de Reignier** et **fournir le certificat de dépôt avec ma demande de versement** (obligatoire pour que la prime soit versée, hors foyer ouvert).
5. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
6. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
7. Accepte le principe d'une visite de contrôle sur site permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée ouverte ainsi que de la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.
8. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs de la Prime Chauffage Bois, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case contre :

Vous souhaitez être contacté par un conseiller Rénovation du service public d'information pour la rénovation énergétique et définir ensemble le montant total d'aides financières auxquelles vous êtes éligible ?

NON OUI, nous transmettrons votre mail et numéro de téléphone à ce service

04 56 19 19 19

Signature du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'entreprise partenaire
de la Prime Chauffage Bois :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

POUR RAPPEL, la signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier et le professionnel.
En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises à l'encontre du professionnel signataire et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république à l'encontre des deux parties.

Dossier de demande d'aide – Prime Chauffage Bois Arve&Salève

Fiche 3 Renseignements obligatoires

A remplir par le demandeur

Votre situation

Situation :

- Agriculteur exploitant
- Artisan, commerçant, Chef.fe d'entreprise
- Employé
- Ouvrier
- Cadre
- Profession intermédiaire
- Retraité
- Autre, sans activité

Âge :

- 18-24 ans
- 25-34 ans
- 35-49 ans
- 50-64 ans
- 65 ans et plus

Occupation du logement :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Locataire
- Occupant à titre gratuit

Votre logement

Nature du logement :

- Maison individuelle
- Appartement

Avez-vous effectué des travaux d'isolation avant d'envisager le remplacement de votre appareil de chauffage ?







- Oui
- Non

Surface chauffée du logement :

_____ m²

Année d'achèvement de la construction :

Matériel et pratiques du chauffage au bois

Ancien appareil	Nouvel appareil	Appareil	Âge de l'appareil à remplacer* : _____
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Foyer ouvert/cheminée	Année d'installation de cet appareil dans le logement* : _____
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insert/foyer fermé	<i>*Réponses obligatoires, contrôles fréquents.</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poêle	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuisinière à bois	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaudière à bois	
		Usage	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage de base	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chauffage appoint	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plaisir / agrément	
		Combustible	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bois bûche	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Granulés / pellets	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bois de récupération	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre : _____	
 Bonnes et mauvaises pratiques du chauffage au bois		 Stockez-vous votre bois de cette façon ? <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non, ... mais bientôt!	Quelle essence de bois achetez-vous ? <input type="checkbox"/> Résineux <input checked="" type="checkbox"/> Feuillus  Quantité annuelle de bois consommée : _____ m ³ bois ou stères (rayer la mention inutile)  1 stère n'est pas toujours égale à 1m ³ , selon la taille des bûches, les vides sont mieux occupés. Ramonage... <input type="checkbox"/> Par vous-même <input type="checkbox"/> Par un professionnel ... et fréquence <input type="checkbox"/> Moins d'une fois par an <input type="checkbox"/> 1 fois par an <input checked="" type="checkbox"/> 2 fois par an  <input type="checkbox"/> Plus de 2 fois par an

Il n'est jamais trop tard pour changer ses habitudes :
toutes les bonnes pratiques sur www.fonds-air-bois.fr

Pourquoi changer d'appareil et comment avez-vous entendu parler du dispositif ?

Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ?

- Economiser du bois / de l'énergie
- Améliorer la qualité de l'air
- Bénéficier de l'aide financière
- Gagner en confort / chaleur
- Favoriser le circuit court
- Autre : _____

Comment avez-vous connu cette aide ?

- Mon installateur
- Ramoneur
- « Bouche à oreille »
- Presse, journaux
- Radio
- Evènement, foire ou salon
- Affiches et panneaux
- Collectivité, mairie : bulletin municipal, site web, dépliant, ...
- Conseiller info énergie ou site web REGENERO
- Autre : _____